



# **AVIS PUBLIC**

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**PRENEZ AVIS** que lors de la séance publique qui se tiendra le **16 décembre 2025 à 18 h 30**, à la salle communautaire de l'église Sainte-Elizabeth, située au 3115, chemin Capelton, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley prendra en considération la demande de dérogation mineure décrite ci-après.

Toute personne intéressée pourra alors être entendue par le conseil municipal relativement à cette demande.

Adresse concernée : **lot 4 029 138, ch. Capelton, North Hatley, Qc**

La demande vise à permettre la **construction d'un nouveau bâtiment principal** sur un terrain vacant, en réduisant les marges avant et arrière exigées par le *Règlement de zonage n° 2001-432*. Le lot, autrefois occupé par une résidence détruite par un incendie, demeure reconnu comme terrain vague desservi et constructible.

La dérogation sollicitée consiste à autoriser :

- **Une marge avant de 5 m**, au lieu de la norme minimale de 7,5 m ;
- **Une marge arrière de 3 m**, au lieu de la norme minimale de 7,5 m.

Ces marges reflètent les pratiques d'implantation traditionnelles du secteur et assurent une intégration harmonieuse à la trame bâtie, conformément aux orientations du *Plan d'urbanisme n° 2001-431*, lequel encourage le maintien des modes d'implantation historiques.

Donné à North Hatley, ce 28 novembre 2025.

Benoit Tremblay  
Directeur général et secrétaire-trésorier